

**APPEL A PROJETS REGIONAL  
SEMAINE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTE SEXUELLE**  
du lundi 01 au dimanche 07 juin 2026

**CAHIER DES CHARGES**

**CORRESPONDANTES :**

**Sandrine BACHELET**

Médecin inspecteur de santé publique  
Direction de la Santé Publique - ARS de Normandie  
Tél : 07 60 47 28 23  
Mail : [sandrine.bachelet@ars.sante.fr](mailto:sandrine.bachelet@ars.sante.fr); [ars-normandie-prevention@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-prevention@ars.sante.fr)

**Louise LEGRAIN**

Coordinatrice  
CORESS Normandie  
Tél : 02 32 88 57 11 – 06 27 28 98 08  
Mail : [coress.coordination@chu-rouen.fr](mailto:coress.coordination@chu-rouen.fr)

**I. CONTEXTE DE L'APPEL A PROJET**

Depuis 2022, la « semaine régionale de promotion du dépistage » a été transformée en une « semaine nationale de promotion de la santé sexuelle » (action 4 de la feuille de route 2021-2024 de la Stratégie Nationale Santé Sexuelle 2017-2030).

Cet appel à projets 2026 répond également aux enjeux du Projet Régional de Santé Normandie 2023-2028, (renforcer les actions d'éducation à la santé sexuelle et de dépistage (Infections sexuellement transmissibles, prévention des grossesses non désirées et prévention des violences)).

Il est conditionné à l'attribution d'une enveloppe budgétaire non connue à la date de parution du présent cahier des charges.

**II. OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS**

**II.1. OBJECTIF GENERAL :** Promouvoir une approche globale et positive de la sexualité.

## **II.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES :**

- Lutter contre les discriminations de toutes formes (en raison du sexe, de l'identité de genre, de l'orientation sexuelle, etc.) et contre les violences sexistes et sexuelles ;
- Promouvoir les dispositifs de prévention, de dépistage et de réduction des risques et dommages ;
- Soutenir l'évolution des pratiques des professionnels et des représentations de toutes les personnes concernées ;
- Impulser, développer et renforcer les dynamiques locales et partenariales en santé sexuelle.

## **II.3. OBJECTIFS OPERATIONNELS :**

- Promouvoir les choix libres et éclairés, notamment en encourageant le consentement ;
- Inciter au dépistage les publics cibles, notamment en développant les actions d'aller-vers ;
- Faire connaître les enjeux du dépistage précoce et répété auprès des publics cibles ;
- Créer des liens entre acteurs de la prévention, du sanitaire, du médico-social et du social.

## **III. PRIORITES**

### **III.1. Pour cette édition 2026, les thèmes retenus sont les suivants :**

- la promotion de la contraception (dont la prévention des grossesses non prévues) ;
- la promotion du consentement (en prévention des violences sexistes et sexuelles) ;
- la promotion de la prévention diversifiée des Infections Sexuellement Transmissibles (IST), notamment le Virus de l'Immunodéficience Humaine (VIH) (dont la PrEP) ;
- l'information sur l'existence de maladies et de dysfonctions sexuelles pour inciter la population à en parler avec un professionnel de santé.

### **III.2. Pour cette édition 2026, les publics cibles suivants sont identifiés :**

- les jeunes, en priorité en situation de vulnérabilité ;
- les personnes issues des communautés LGBTQIA+ ;
- les personnes placées sous main de justice, notamment en détention ;
- les personnes primo-arrivantes en France (majeures et mineures) ;
- les personnes en situation de handicap (majeures et mineures) ;
- les personnes en situation de précarité financière ;
- les personnes en situation de prostitution (PSP).

## **IV. CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS**

Les actions financées dans le cadre du présent appel à projets devront être réalisées :

- Soit lors de la semaine nationale de promotion de la santé sexuelle, laquelle aura lieu du lundi 1<sup>er</sup> au dimanche 7 juin 2026,
- Soit lors de la semaine précédente, à savoir du 25 au 31 mai 2026,
- Soit lors de la semaine suivant à la semaine nationale de promotion de la santé sexuelle, à savoir du 8 au 15 juin 2026,
- Soit encore à l'occasion de l'une des Marches des Fiertés organisées au titre de l'année 2026 sur la Normandie.

## **V. PROJETS ELIGIBLES**

### **V.1. Le présent appel à projets régional soutient des projets répondant aux objectifs et aux priorités identifiés ci-dessus, notamment en finançant :**

- des actions ou des programmes d'actions en prévention et promotion de la santé, dans le respect des méthodologies d'intervention validées au niveau national et régional (sensibilisation, animations collectives, ateliers, conférences, tables rondes, etc.) ;
- des actions de dépistage, notamment dans une démarche d'aller-vers et/ou hors-les-murs afin de rencontrer les publics cibles les plus éloignés du système de santé là où ils se trouvent (financement d'autotests VIH et de TROD VIH, VHB, VHC et syphilis)

**V.2.** Ne sont pas éligibles à un financement au titre du présent appel à projets :

- les goodies (stylos, écocup, tote-bag, porte-clés, préservatifs et lubrifiants personnalisés...) ;
- les actions pour lesquelles les objectifs ne sont pas définis et les publics ne sont pas identifiés ;
- les actions réalisées en dehors des périodes mentionnées à l'article IV ;

**V.3.** Les porteurs de projets financés lors de l'édition 2025 doivent impérativement transmettre une auto-évaluation et un compte-rendu financier de leur action pour candidater à l'édition 2026.

## VI. COMMUNICATION

**VI.1.** Des outils de communication (affiches, flyers, plaquettes, livrets, etc.) pourront être commandés et/ou téléchargés par les porteurs de projets auprès de Santé publique France dès la fin du mois avril 2026.

Il est demandé aux porteurs de projets retenus de rendre visible, dans leurs locaux recevant du public, les supports de communication pour la semaine nationale de promotion de la santé sexuelle (cabinet médical, pharmacie, laboratoire, établissement sanitaire, structure sociale et médico-sociale, association...).

Une communication nationale est également prévue, ainsi qu'une communication régionale portée par l'ARS et le CORESS de Normandie (dossier et communiqué de presse).

**VI.2.** Les candidats dont les projets sont retenus s'engagent à valoriser le financement de l'ARS Normandie dans toutes leurs actions de communication (affiches, plaquettes, communiqué et dossier de presse, articles, réseaux sociaux, signalétique...).

A ce titre, ils doivent :

- faire apparaître sur tous leurs supports de communication la mention explicite suivante : avec le soutien de l'ARS Normandie, dans le cadre de l'appel à projets « SEMAINE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTE SEXUELLE 2026 »,
- faire apparaître sur tous leurs supports de communication le logo de l'ARS Normandie (les supports seront adressés au service communication de l'ARS Normandie : ars-normandie-communication@ars.sante.fr). A cet effet, un guide d'utilisation du logo et sur les obligations de communication est adressé aux lauréats.

## VII. SOUTIEN METHODOLOGIQUE

Tous les acteurs locaux sont les relais de la semaine nationale de promotion de la santé sexuelle, qu'il s'agisse des associations communautaires (AIDES, ENIPSE...), des structures spécialisées en santé sexuelle (CeGIDD, CSS...), des structures spécialisées en addiction (CAARUD, CJC, CSAPA...), des professionnels de santé libéraux (médecin, infirmier, pharmacien, biologiste, kinésithérapeute...), des centres de santé, des centres de vaccination ou des services hospitaliers (dont les PASS).

Afin de développer le maillage territorial en santé sexuelle, n'hésitez pas à vous rapprocher d'eux pour construire votre projet dans une dynamique partenariale.

Si vous souhaitez bénéficier d'un appui méthodologique dans le cadre de cet appel à projets (structuration d'action, définition des objectifs, repérage des publics cibles, estimation du budget...), vous pouvez solliciter :

- les chargé.es d'animation territoriale en santé sexuelle du CORESS Normandie :  
**Josué BUCHET** : [josue.buchet@chu-rouen.fr](mailto:josue.buchet@chu-rouen.fr) (*pour les départements du 27 et 76*) ;  
**Fatou BAMBA** : [bamba-f@chu-caen.fr](mailto:bamba-f@chu-caen.fr) (*pour les départements du 14, 50 et 61*).
- les coordinateurs et coordinatrices de territoires (ASV, CLS, CMT et RTPS) : [Dispositifs et acteurs | RATPS](#)

## VIII. MODALITE DE DEPOT DU DOSSIER

Les porteurs de projets souhaitant déposer une demande de subvention doivent compléter un dossier et le soumettre par mail aux personnes suivantes **AVANT LE 29 MARS 2026 MINUIT** :

- **Sandrine BACHELET** : [sandrine.bachelet@ars.sante.fr](mailto:sandrine.bachelet@ars.sante.fr)
- **Bérénice LECLEIRE** : [berenice.lecleire@ars.sante.fr](mailto:berenice.lecleire@ars.sante.fr)
- **Louise LEGRAIN** : [coress.coordination@chu-rouen.fr](mailto:coress.coordination@chu-rouen.fr)

Afin d'être instruit, le dossier devra impérativement être complet et notamment comporter l'intégralité des éléments méthodologiques suivants :

- la présentation claire du porteur de projet et du titre du projet ;
- l'arborescence des objectifs (général, spécifiques et opérationnels) ;
- la composition de l'équipe mobilisée (professionnels, bénévoles...) ;
- la description détaillée des actions (où, quand, quoi, comment...) ;
- l'identification précise du public cible et des moyens de communication ;
- le montant de la subvention demandée, des cofinancements et des charges ;
- la définition d'une méthode et d'indicateurs d'évaluation du projet.
- Si le porteur de projet est une association : les statuts de l'association, le dernier bilan financier de l'association
- un RIB daté et signé

**Tout dossier de réponse à l'appel à projets incomplet ou transmis après la date limite de dépôt sera écarté de l'instruction pour l'édition 2026 (incluant l'auto-évaluation et le compte-rendu financier lors d'une reconduction d'action).**

Une instruction commune ARS et CORESS de Normandie, basée sur le présent cahier des charges, permettra de sélectionner les dossiers retenus dans le cadre l'édition 2026 de cet appel à projets.

Une réponse sera apportée à chaque porteur de projet **au plus tard le jeudi 30 avril 2026**.

## IX. SUIVI

Un bilan de l'action financée dans le cadre de cet appel à projets devra être renseigné à l'issue de l'édition 2026 de la semaine nationale de promotion de la santé sexuelle : il s'agit d'un document national d'auto-évaluation à remplir via la plateforme SOLEN.

Un compte-rendu financier de l'action devra également être transmis à l'ARS Normandie dans les mêmes délais.